



Refus de réservation emplacement dans camping

Par **ODRY Marie Christine**, le **18/10/2017 à 15:46**

Mardi 17 Octobre 2017 à 16h37, j'ai réservé un séjour d'une semaine au camping Le Colporteur de Bourg d'Oisans sur un emplacement. J'ai reçu aussitôt un message automatique m'informant que ma demande était en cours de validation après vérification des disponibilités. A 18h52 je reçois un nouveau message pour refus de réservation au motif suivant :

Commentaire établissement : Hello due to the passage of the Tour de France for 2 days it is impossible to take reservations for 1 week because customers who come to this period for 2 weeks will not have a place thank you for your understanding best regards

Quand j'ai fait ma réservation il n'y avait aucune précision sur les conditions de location à cette période ; depuis, si l'on souhaite faire une réservation pour une semaine , un message s'affiche : "la durée minimum de séjour doit être de 14 nuits" et on ne peut aller plus loin dans le processus.

Le code de la consommation (article L. 122-1) mentionne qu'"il est interdit de refuser à un consommateur la vente d'un produit ou la prestation d'un service, sauf motif légitime" .

Le motif n'était pas affiché lors de ma réservation, je voudrais savoir si l'annulation de ma réservation est bien légale dans ce cas. Merci